

Envahissants sanglier

Ils sont le plus souvent croisés avec des porcs domestiques et leur prolifération aux abords des cités des Alpes-Maritimes devient un réel problème



Depuis dix ans, la population de sangliers a augmenté de façon significative. En outre, ces animaux ne fuient pas l'homme comme les sangliers sauvages.

(Photothèque Nice-Matin)

En dix ans, le nombre de sangliers abattus par les chasseurs des Alpes-Maritimes en une saison de chasse est passé de 800 à 5 000. L'augmentation a été plus significative au cours des dernières années : 1 400 bêtes de plus entre 97 et 98. Le tableau de chasse a de quoi enthousiasmer les nemrods. Il fait moins sourire les propriétaires de villas situées en périphérie des villes. Car, dans le même temps, l'animal s'est rapproché des cités, où il sait trouver sa pitance et une relative sécurité. Et où il ne se prive pas de causer des dégâts.

« Depuis dix ans, le cheptel de sangliers est en augmentation régulière, confirme M. Gérard Pellegrin, chef du service forêt et chasse, à la direction départementale de l'agriculture et des forêts. Cette analyse s'appuie sur les statistiques de la fédération des chasseurs, ainsi que

tion, la D.D.A. note plusieurs phénomènes, les croisements de porcs domestiques avec des sangliers, les attitudes irresponsables d'éleveurs ou de particuliers, et l'agrainage, c'est-à-dire le développement de culture de sédentarisation.

« Sur ce dernier point, une réflexion est engagée au niveau national pour étudier le bien-fondé de ces actions alors que, depuis trente ans, on assiste à une augmentation régulière du cheptel de gros gibier. Le déséquilibre est appuyé par une

Ruée sur le littoral

La prolifération du sanglier s'accompagne d'un effet pervers. Pas fou, l'animal préfère la périphérie des villes où la nourriture est abondante et où il trouve un territoire protégé de fait.

« Cette année, pour la première fois, la chasse a été ouverte un jour supplémentaire par semaine dans une quarantaine de communes où la prolifération du gros gibier commençait à poser problème », explique M. Bernard Baudin, président de la fédération départementale

figurent en bonne place, mais le préfet a également estimé nécessaire d'accroître la pression cynégétique dans des secteurs comme Menton, La Colle-sur-Loup, Roquebrune-Cap-Martin, Nice, ou même Saint-Jean-Cap-Ferrat !

« Les données comptabilisées par la fédération montrent que le sanglier est partout dans le département, même là où on ne se serait pas attendu à le voir, poursuit le représentant des chasseurs. Il est devenu plus difficile de gérer l'abondance de

origine de cette proliféra-

en moyenne de 1 % par an. »

communes du pays grassois

rie. Car, le cerf aussi devient de plus en plus présent. »

Réponse à deux coups

Près de 155 millions de francs ont été versés à des exploitants agricoles, en France, pour réparer les dégâts causés par le gros gibier.

« La fédération ponctionne les adhérents pour l'indemnisation », précise le président départemental de la fédération des Alpes-Maritimes, M. Bernard Baudin.

« Dans notre département, nous avons privilégié la prévention. En 1989, 210 dossiers avaient été traités pour 624 000 F de dégâts. Contre 79 dossiers pour 260 000 F l'an dernier. » Avec une population de sangliers multipliée par 6 en dix ans...

« Lorsqu'un secteur est

l'objet de dégâts, nous finançons la pose de clôtures électriques. En 1997, la fédération a déboursé 80 000 F et la fédération finance des cultures préventives, à 100 %, avec avance des fonds. »

Le problème reste toutefois entier pour les particuliers non-exploitants agricoles, qui ne peuvent prétendre à ces indemnités

La louveterie, comme jadis

Lorsque la chasse n'est plus possible, c'est le cas dans les zones habitées, le préfet fait appel aux lieutenants de louveterie, une organisation de l'époque féodale

destinée à juguler les attaques de loups...

« Nous sommes intervenus dans des vallons niçois, comme ceux de la Madeleine, de Saint-Pierre-de-Féric, mais également à Menton, indique M. Robert Champy, président de la louveterie du département. Le préfet, par arrêté, nous autorise à intervenir de jour comme de nuit, en tout lieu et en tout temps, lorsqu'il s'agit d'un sanglier qui a un comportement anormal présentant un danger. D'autres interventions résultent d'un arrêté municipal. C'était le cas en août dernier, dans le quartier Saint-Christophe, à Grasse. »

G.T.

En gros, le département compte deux zones de villégiature pour le sanglier : le pays grassois et une bande d'une vingtaine de kilomètres le long du littoral, y compris dans l'Estérel.

Un élément objectif atteste de sa présence pesante, les accidents de la route. Dernièrement, à Entrevaux, trois véhicules sont entrés en collision avec des animaux en moins d'une heure.

Sur l'autoroute, entre Aix et Menton, une centaine de collisions sont dénombrées chaque année, avec des sangliers...

« La pression de la chasse est nulle dans ces secteurs. La pratique y est difficile car on se trouve généralement à moins de 150 m des habitations. Du coup les bêtes y pullulent. Le seul moyen d'intervenir passe par la louveterie et les battues administratives. »

Gérard TINELLI